

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 9 décembre 2011

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes:

1. Personnel communal

Vous trouverez, ci-jointe, la liste des mutations au sein du personnel communal, pour l'année 2011.

2. Personnel communal, jubilaires

Pour 10 ans de service:

GIAQUINTO Anna	Auxiliaire de nettoyage au Service des bâtiments
PALANCA Magali	Assistante en ressources humaines
ZANARDI Patricia	Employée de commerce au Contrôle des habitants

Pour 15 ans de service:

PERRET Anne-Lise	Concierge remplaçante au Service des bâtiments
------------------	--

Pour 25 ans de service:

CHRISTEN Gérald	Chauffeur du bus scolaire
COUPERIER Jean-Luc	Horticulteur
MENETREY Sylvette	Cheffe de l'Office administratif des écoles

3. Aide au sport d'élite

Depuis 2002, la Municipalité soutient chaque année les sportives et sportifs de la Commune par une aide financière. Nous portons à votre connaissance le nom des bénéficiaires de cette aide pour l'année 2011:

Volley-Ball Club Ecublens (équipe féminine et masculine de LNB)

Après une relégation difficile à digérer pour l'équipe masculine l'année dernière, c'est avec un superbe titre de champion suisse de 1^{ère} ligue nationale que l'équipe est remontée en LNB cette année. L'équipe féminine a quant à elle obtenu la 6^{ème} place, et s'est maintenue en LNB.

Mme Sandra Prudente

Deux titres de Championne suisse ont couronné la saison de cette passionnée de tir à l'arc. Des participations aux championnats du monde en Argentine et d'Europe en Estonie seront les objectifs de Mme Prudente pour l'année 2012.

M. Robert Prudente

Cette année, M. Prudente a obtenu une brillante 3^{ème} place au Championnat d'Europe à Budapest ainsi que la 7^{ème} place au Championnat d'Europe à Lisbonne. Pour la prochaine saison, occuper les places d'honneurs dans les différents Championnats qu'il disputera le comblera.

M. Yvann Prudente

Yvann Prudente, 17 ans, a obtenu la 2^{ème} place au Championnat d'Europe cette année et la 2^{ème} place au Championnat suisse de l'année passée. Ses prochains objectifs sont les Championnats de Monde en Argentine et d'Europe en Estonie.

M. Félix Gérard

Jeune hockeyeur prometteur, Félix Gérard, âgé de 16 ans pratique avec succès son sport, sport national de son pays d'origine qui plus est. Membre du "Lausanne 4 clubs", ce jeune homme et son équipe sont devenus champions suisses (novice top) cette année. Il est également membre de l'équipe suisse U16-U17 et ambitionne de participer au championnat du monde avec les U18.

Mlle Jessica Cuvillo

C'est dans le cadre du Twirling club de Lausanne que Jessica joue du "bâton". Cette année, elle a participé à la Coupe internationale à Jacksonville aux USA où elle a obtenu la brillante 18^{ème} place. En 2012, elle vise des participations au Championnat suisse et à la Coupe d'Europe en Belgique.

4. Remise à niveau des installations de signalisation et de régulation routière, installation d'une surveillance automatique du trafic le long du m1 – Préavis No 16/2009 – Décompte de clôture

Les travaux cités en titre sont terminés et le rapport du service de police adressé au service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 610.5060.303.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 16/2009	Fr. 281'200.00
./.. Montant total des dépenses	<u>Fr. 253'870.50</u>
Moins-value de dépenses	Fr. 27'329.50
	=====

L'importance de la moins-value de dépenses s'explique de la manière suivante pour la remise à niveau des IRR:

- coûts moins élevés que prévus pour la remise en état des armoires de contrôle de la signalisation lumineuse;
- report du contrat d'entretien (facturation en 2012).

Concernant la surveillance automatique du trafic, les travaux ont été adjugés pour des sommes inférieures au devis obtenu avant le dépôt du préavis.

5. Octroi de la reconnaissance "Partenaire en processus" dans le cadre de l'obtention du label "Cité de l'énergie"

Commencé début 2008, la démarche d'obtention du label "Cité de l'énergie" a franchi un cap important par l'obtention de la reconnaissance "Partenaire en processus" qui certifie que la Commune, par son engagement avec conviction pour une politique

durable en matière énergétique, devrait obtenir le label "Cité de l'énergie" au cours de ces quatre prochaines années.

Le document "Programme de politique énergétique" peut être consulté sur le site www.ecublens.ch (Officiel - Administration communale - Bâtiments/Epuration/Energie - Tâches du service - Développement durable - Campagne Display)

6. Réponse à l'intervention de M. Pierre Zwahlen concernant la comptabilité communale et la répartition des chapitres en fonction des dicastères (directions)

M. Pierre Zwahlen souhaite avoir une situation un peu plus transparente sur la comptabilité communale et constate que la répartition des chapitres du budget ne correspond pas entièrement aux directions et aux responsabilités des Membres de l'exécutif.

Tout d'abord, il y a lieu de relever que la présentation actuelle est conforme au plan comptable officiel des communes. Toute modification impliquerait un retraitement manuel des informations lors de la transmission de chaque budget et comptes à la Préfecture. Toutefois, le Service des finances va entreprendre une étude concernant ce souhait avec notre prestataire informatique. Le moment venu, nous informerons le Conseil communal si une nouvelle méthode pourrait être mise en place pour les comptes communaux 2012.

7. Réponse au vœu de M. Pascal Conti qui demande que les jeunes sans revenu soient exemptés de la taxe non pompier.

Le règlement sur le service de défense contre l'incendie et le secours (SDIS) a été approuvé par les Municipalités concernées le 1^{er} octobre 2007 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2008.

L'évolution constante des attentes de la population en matière de protection contre les incendies a engendré une modernisation de la loi cantonale sur les SDIS. Au 1^{er} janvier 2014 une nouvelle loi (NLSDIS) entrera en vigueur. A l'article 5 de cette loi, au chapitre Principe de volontariat, le point 5.1 mentionne l'abandon de l'obligation de servir, et le 5.2 l'abandon de la taxe d'exemption. Dès lors, depuis cette date, il n'y aura plus de taxe non pompier.

En conséquence, et compte tenu qu'une modification du règlement actuel prendrait pratiquement autant de temps que la mise en application de la nouvelle loi, la Municipalité vous prie de bien vouloir attendre son entrée en vigueur.

8. Réponses aux questions posées dans l'interpellation du 3 novembre 2011 déposée par M. Werner Kneubühler, Conseiller communal, concernant les contrats de prestation pour l'usage d'une place de collecte des déchets ménagers et la création d'enclos à conteneurs.

- *Quelle est la base légale et/ou réglementaire qui est à l'origine de ce type de contrat de prestation ?*

Il s'agit du Règlement communal sur la gestion des déchets qui précise que:

Art. 3 - La Municipalité donne à la population, sous forme de directives ou prescriptions, conformément à l'art. 125 du règlement de police, les informations

nécessaires relatives aux déchets admis dans les différentes installations mises à disposition, dont la déchetterie communale, ainsi qu'aux lieux, horaires et modes de collecte des déchets.

Art. 9 - Les bâtiments à plusieurs logements sont équipés de conteneurs, conformément aux directives de la Municipalité.

La Municipalité peut également imposer des conteneurs communs pour des habitations groupées desservies par un chemin privé.

Les conteneurs en mauvais état doivent être remplacés.

La Municipalité peut prescrire des emplacements de ramassage.

Les propriétaires habitant les zones concernées par l'aménagement de places de collecte des déchets ménagers, ont eu tout loisir d'adhérer ou non à la prestation proposée, à savoir la mise à disposition, le nettoyage, l'entretien, voire le remplacement par la Commune des conteneurs communs.

- *Si cette base légale et/ou réglementaire existe, a-t-elle été approuvée par ce Conseil ?*

Le Règlement communal sur la gestion des déchets a été approuvé par le Conseil communal en date du 19 novembre 1999 et par l'Etat de Vaud le 10 janvier 2000. La Municipalité a donc la compétence de son application.

- *N'est-il pas actuellement un peu trop tôt pour procéder de la sorte partant du principe que le problème des déchets ménagers sur un plan beaucoup plus large – notamment cantonal – voire fédéral – n'est pas réglé et cela quand bien même l'intention étant de faire trier toujours mieux les déchets par nos citoyens ?*

Ces aménagements répondent à trois objectifs:

- o Favoriser et optimiser le tri des déchets;
- o éviter les sacs éventrés sur la voirie et souillant la chaussée;
- o optimiser la levée des déchets en réduisant le nombre d'arrêts du camion et, par conséquent, l'impact sur l'environnement.

Sans préjuger des futures décisions sur les modalités de mise en place d'une taxation des déchets, les zones de collecte prévues seront compatibles avec une telle taxation.

- *Le fait de supprimer un enclos existant et utilisé à satisfaction localement, n'est-ce pas une mesure de rétorsion envers les "récalcitrants" qui n'ont pas obtempéré aux vœux de notre Municipalité ou du Service des travaux ?*

Il n'y a aucune mesure de rétorsion de la part de la Municipalité. La surface à disposition à la croisée des chemins de la Dent d'Oche et de la Plantaz n'ayant pas obtenu suffisamment d'avis favorables, aucun enclos n'y sera créé. Par équité de traitement envers les signataires, cet emplacement provisoire sera supprimé. Cette suppression a fait l'objet de discussions lors des séances d'informations aux riverains.

- *Le fait d'imposer à ces mêmes habitants l'acquisition de conteneurs, n'est-ce pas également une mesure de rétorsion, partant du principe que sur d'autres parties de notre Commune il est toléré le dépôt de sacs dans le respect des conditions et plages horaires de ramassage ?*

Le service en charge des déchets étudie la possibilité de créer d'autres enclos en commun sur les différents quartiers à faible densité, afin de pouvoir poursuivre l'amélioration de la gestion des déchets sur l'ensemble de la Commune. Les habitants des chemins de la Dent d'Oche et de la Plantaz ayant été sollicités sans succès, il leur est demandé de veiller à ce que leurs sacs poubelles soient bien entreposés dans des conteneurs les jours de ramassage. Ils peuvent bien entendu renoncer aux conteneurs pour le verre ou le papier s'ils sont habitués à se rendre à notre déchetterie.

- *N'est-on pas également en présence d'une inégalité de traitement envers nos concitoyens, j'en veux pour exemple la tolérance exagérée sur le chemin des Crêts où les conteneurs sont postés en permanence en bordure et/ou à la limite du chemin communal au regard de tous et sans égard pour ceux que respectent les conditions de ramassage ?*

Là aussi, il n'y a aucune inégalité de traitement. L'exemple cité au chemin des Crêts concerne une situation provisoire et liée à la construction d'une habitation. Les travaux étant terminés, lesdits conteneurs seront dorénavant localisés dans les règles de l'art.

Nous souhaitons relever que la création de ces enclos en commun n'amène aucune inégalité de traitement. En effet, l'ensemble des bâtiments à plusieurs logements ont l'obligation de s'équiper de conteneurs et de les entretenir à leurs frais. De plus, ces derniers doivent être entreposés sur leurs parcelles.

Les enclos en commun actuellement en cours de construction sont une réelle opportunité de faire un geste environnemental (diminution du nombre d'arrêts lors de la levée des déchets), de rationaliser la levée (temps), de limiter les nuisances, de favoriser le tri des déchets et de maintenir la propreté du domaine public. De plus, cette centralisation se fait sur des parcelles situées sur le domaine public ou de la Confédération, sans empiéter sur les parcelles privées. Il s'agit donc réellement d'une belle opportunité pour les riverains de ces quartiers.

9. Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Alors que les projets urbanistiques et d'infrastructure du PALM 1^{ère} génération (période 2011-2014) sont en voie de réalisation, ceux du PALM 2^{ème} génération (période 2015-2018) sont déjà en préparation. Pour vous exposer les futures réalisations de l'agglomération, nous avons le plaisir de vous proposer une séance qui aura lieu le:

mardi 21 février 2012, de 18 h à 20 h, au Théâtre de Beausobre à Morges.

Cette importante rencontre s'adresse tout particulièrement aux Conseillers communaux. Il vous sera présenté la future planification dans les domaines de l'environnement, la mobilité et l'urbanisation.

10. Entente intercommunale Crissier Ecublens St-Sulpice, Chalet Les Alouettes, Morgins (ci-après l'Entente), point de la situation

Les travaux entrepris au chalet sont terminés. Le nettoyage est en cours et une visite de la Commune de Troistorrens pour le permis d'habiter est prévue courant décembre 2011. Ensuite, le chalet pourra redémarrer son activité dès la rentrée des vacances scolaires, le 9 janvier 2012.

Le comité de l'Entente intercommunale a profité de l'arrêt d'activité pour réorganiser le fonctionnement du chalet. Pendant toute la législature précédente, ce dernier n'a eu de cesse d'essayer d'arranger les relations entre l'intendant et son personnel ainsi qu'avec les enseignants. Le comité de l'Entente a donc décidé, en accord avec les trois Municipalités concernées, de se séparer de ce dernier. La procédure étant toujours en cours, il ne peut pas être donné plus de détails à ce sujet.

Une nouvelle organisation de la prestation fournie au chalet Les Alouettes va démarrer en 2012. Le nouveau comité de l'Entente souhaite que l'année 2012 soit un

véritable renouveau pour le chalet et un retour à la normale pour les activités à Morgins. Quelques photos des travaux du chalet peuvent être visionnées sur le site internet communal, dans la partie accès sécurisé du Conseil communal (Galerie photos).

11. Demandeurs d'emploi

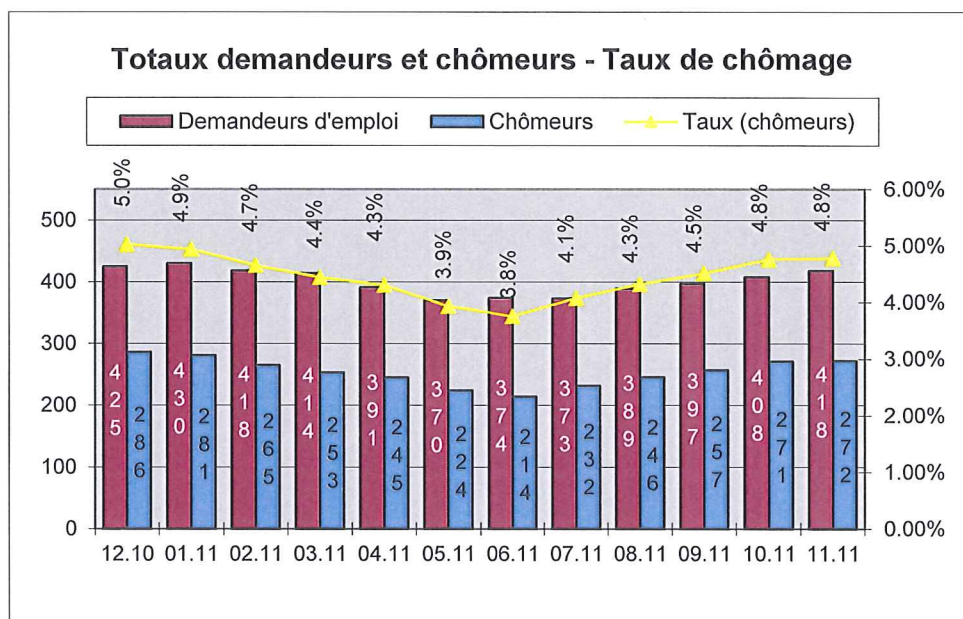
La Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens. Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'ORP:

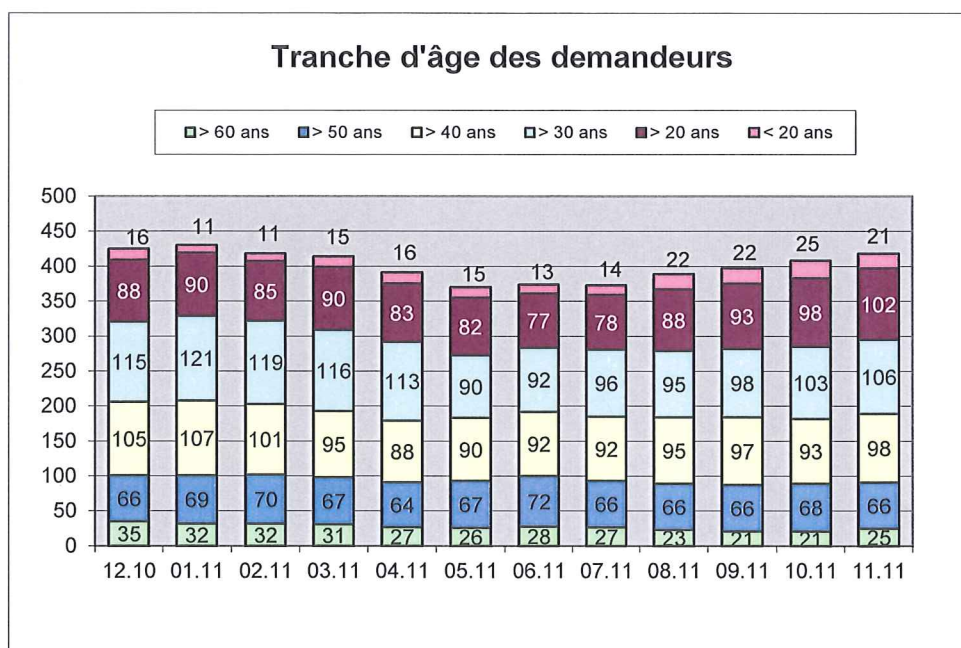
- **Demandeur d'emploi** = toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP). Catégorie liée au non versement d'indemnités de chômage (personnes en réinsertion sans droit aux IC, personnes encore en emploi et désirant changer)
- **Chômeur** = tout demandeur d'emploi n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine et disponible de suite pour un emploi. Catégorie liée au versement d'indemnités de chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.





12. 90^e, 99^e, 100^e et 103^e anniversaires

Au cours de cette année, une délégation municipale a eu le plaisir de fêter les personnes suivantes:

90 ans

3 février 1921	Mme Hubert Odette	EMS Clair-Soleil
24 février 1921	Mme Baroffio Mireille	Av. d'Epenex 15
1 ^{er} mars 1921	Mme Jaccard Marguerite	Av. du Tir-Fédéral 33
3 avril 1921	Mme Diserens Anaïs	EMS Clair-Soleil
15 avril 1921	Mme Dupuis Marthe	Ch. du Suchet 10
20 avril 1921	Mme Dätwyler Georgette	EMS Clair-Soleil
1 ^{er} mai 1921	Mme Maulaz Violette	EMS Clair-Soleil
3 mai 1921	M. Maillefer Daniel	EMS Bel Horizon
3 juin 1921	M. Stoudemann Robert	EMS Clair-Soleil
10 juillet 1921	Mme Reymond Margrit	EMS Clair-Soleil
15 août 1921	M. Bunma Seangsavang	Av. du Tir-Fédéral 18
31 octobre 1921	Mme Vauthey Germaine	Ch. du Croset 17B

et fêtera les personnes suivantes:

22 décembre 1921	Mme Dallenbach Jacqueline	Ch. du Bochet 14
24 décembre 1921	M. Grin Micha	Ch. de Veilloud 14

99 ans

12 février 1912	Mme Buchser Erika	EMS Clair-Soleil
31 août 1912	Mme Venezia Yvonne	EMS Clair-Soleil

100 ans

12 février 1911	Mme Curchod Isabelle	EMS Clair-Soleil
21 avril 1911	Mme Porchet Corinna	EMS Clair-Soleil
22 octobre 1911	Mme Rieder Berthe	EMS Bois-Gentil

13. Population

Situation au 30 novembre 2011: **11'298 habitants** (11'068 au 30 novembre 2010).

La Municipalité

Annexe: Mutations au sein du personnel

Mutations du personnel communal 2011

Date	Arrivées	Départs	Retraites	Fonction
01.01.2011	Fabienne Lo Conte			Employée de commerce à la direction des écoles
01.01.2011	Roland Pfister			Huissier municipal remplaçant
01.02.2011	Ramiro Canedo			Chef du service des bâtiments
01.03.2011	Elodie Abt			Employée de commerce au STIDE
31.03.2011			Ricardo Rosales	Collaborateur au STIDE
01.04.2011	Laureen Croset			Employée de commerce au service des affaires sociales
31.05.2011			Ronald Meuter	Chef du service des bâtiments
31.07.2011		Gordana Ristic		Animatrice au centre de jeunes
15.08.2011	Sarah Garbouj			Apprentie employée de commerce
15.08.2011	Luca Pernet			Apprenti horticulteur-paysagiste
17.08.2011		Jessica Tramparulo		Apprentie employée de commerce
17.08.2011		Paolo Angeretti		Apprenti horticulteur-paysagiste
22.08.2011	Roxane Giancamilli			Auxiliaire de réfectoire
22.08.2011	Michel Leuba			Auxiliaire de réfectoire
22.08.2011	Amin Assaïdi			Auxiliaire animateur au centre de jeunes
31.08.2011		Pascal Suppa		Animateur au centre de jeunes
26.09.2011	Sylvie Hôngger			Auxiliaire de réfectoire
17.10.2011	Steve Renggli			Animateur au centre de jeunes
18.10.2011	Nathalie Manfredi			Auxiliaire de nettoyage
20.10.2011		Corinne Beaud		Auxiliaire de nettoyage
31.10.2011		Peggy André Martins		Secrétaire du boursier communal
01.11.2011	Christiane Savary			Secrétaire du boursier communal
15.11.2011	Valérie Bresler			Animatrice au centre de jeunes

Total arrivées 2011:	15
Total départs 2011:	6
Total retraites 2011:	2